



NATURE OCÉANE

40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

LABENNE, le

SEANCE DU 7 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 07 Avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de M. Jean-Luc DELPUECH, Maire.

Présents : tous les membres à l'exception de BENOIT-DELBAST Jacqueline, BREVET Véronique et ETCHEVERRY Anne qui avaient donné respectivement pouvoir à LE COADIC Bruno, DELPUECH Jean-Luc et MAIS Jean-Michel, DARRIBERE Patrick et HIRIGOYEN Philippe ayant tous deux donné pouvoir à CHESSOUX Stéphanie.

Secrétaire de séance : MAIS Jean-Michel

Monsieur le Maire après avoir procédé à l'appel des membres, soumet le précédent compte-rendu à l'approbation des conseillers qui l'adoptent sans observation à l'unanimité.



2022-04-07-01/31 – BUDGET PRIMITIF BOXES ARTISANS 2022

Les conseillers approuvent à l'**unanimité** le B.P 2022 des boxes artisans.

Madame Chessoux précise qu'il reste le local commercial à vendre et que celui-ci fait l'objet d'une offre ferme par un commerçant de Labenne.

2022-04-07-02/32 – BUDGET PRIMITIF PALOUMAYRES 2022

Le budget devrait être clôturé en fin d'année. D'ores et déjà il prévoit le reversement d'une somme de 1 300 000 euros vers le budget général.

Unanimité.

2022-04-07-03/33 – BUDGET PRIMITIF HOUSQUIT/ARTIGUENAVE 2022

Ce budget consiste en une unique écriture, le reversement de l'excédent de 355 491.26 euros vers le budget général avant clôture définitive.

Unanimité.

2022-04-07-04/34 – BUDGET PRIMITIF BALLE DE MATCH 2022

Ce budget prévoit en dépense les sommes nécessaires à la réalisation de la viabilisation des 5 lots.
Unanimité.

2022-04-07-05/35 – BUDGET PRIMITIF DOMAINE DE LA FOUGERE 2022

Ce terrain acheté il y a cinq années par le biais d'un portage foncier confié à l'EPFL des Landes, il convient de régler le solde (450 000 euros) sur le budget 2022. L'année 2022 sera consacrée aux études et autorisations d'urbanisme.
Unanimité.

2022-04-07-06/36 – BUDGET PRIMITIF CAMPING MUNICIPAL 2022

Monsieur le Maire présente le budget pour le camping municipal avec une section d'exploitation qui s'équilibre à un montant de 715 000 euros.
En investissement, les deux opérations conséquentes en 2022 seront d'une part la réhabilitation complète du Sanitaire 1, dans une démarche de Haute Qualité Environnementale, et la réfection du réseau d'assainissement, d'autre part.
Par ailleurs certains hébergements (Back Banana) ont été rénovés et d'autres acquis récemment (lodges ou tentes cyclotentes).
Un emprunt de 600 000 euros est prévu.
Unanimité.

2022-04-07-07/37 – BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2022

Madame Chessoux, Adjointe aux finances, présente le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2022.
La section d'exploitation s'équilibre pour un montant de 9 811 750.32.
Au chapitre 011, les inscriptions des sommes pour les énergies et le carburant ont été revues à la hausse, de même que le chapitre 012, dépenses de personnel, le gouvernement ayant annoncé une augmentation du point d'indice.
A noter le montant du virement vers l'investissement, qui représente la capacité d'autofinancement de la commune pour un montant de 2 500 000 euros cette année.
Les élus évoquent notre participation annuelle au syndicat mixte du chenil pour environ 11 000, avec une impression que le service rendu pourrait être supérieur.
En investissement, c'est près de 4.8 millions d'euros qui sont prévus, travaux qui devraient cette année à nouveau être financés sans recours à l'emprunt, avec 281 000 euros consacrés aux études, 3 184 114 pour les travaux bâtiments, 1 027 034 pour les réseaux et l'environnement, 126 500 pour du matériel et 180 000 euros au titre des travaux d'enfouissement des réseaux aériens et pour le changement des luminaires.

A noter dans les projets retenus pour l'année 2023, entre autres :

- La construction de nouveaux vestiaires au stade de football et d'une salle pédagogique
- L'achèvement des trottoirs de la deuxième moitié de la Rue du Marais
- La réalisation de trottoirs Avenue Jean Lartigau
- La réalisation d'un préau à l'Ecole Yves Ulysse
- L'extension des locaux de la mairie

Unanimité.

2022-04-07-07/37Bis – VOTE DU TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire, étant donné la flambée des prix, tant pour tout ce qui est énergie et carburant que les autres acquisitions de matières premières, propose que la taxe foncière puisse être majorée de 1.9 %, afin d'amortir l'impact de la hausse des prix.

Les membres du conseil adoptent à l'unanimité le nouveau taux de la taxe foncière porté à 34.09 (51.52 sur la TFNB).

Unanimité.

2022-04-07-08/38 – TAXE DE SEJOUR

Le conseil municipal approuve les tarifs de la taxe de séjour pour l'année 2023. Ils demeurent inchangés.

Unanimité.

2022-04-07-09/39 – TLPE

A l'**unanimité**, le conseil municipal approuve les tarifs pour la TLPE pour l'année 2023. Ils sont réévalués du taux d'indexation légal.

2022-04-07-10/40 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame Chessoux, adjointe aux finances, présente la liste des subventions pour l'année 2022. Le montant des aides atteint 100 000 euros, et certaines ont été revalorisées pour tenir compte de l'évolution du coût du carburant.

Unanimité.

2022-04-07-11/41 – CESSION GRATUITE CONSORTS CHEMINEL

Les conseillers approuvent à l'**unanimité** la cession au profit de la commune d'une partie (593 m²) de parcelle (AM 592) pour permettre l'élargissement de la rue de Sempouy.

Monsieur le Maire tient à remercier M. Cheminel.

2022-04-07-12/42 – REPRISE DES VOIRIES – DOMAINE DE LA PALOMBIERE

Suite à la réalisation au quartier de Laguerre du Domaine de la Palombière, la rétrocession dans le domaine public, des voies, cheminements et espaces publics est proposée au conseil qui l'approuve à l'**unanimité**.

Les voies de circulation seront rétrocédées à MACS. Une bande de 10 mètres en arrière des nouvelles constructions sera dorénavant sous gestion communale. Cette bande tampon entre les anciennes constructions et les nouvelles avait été une requête de la municipalité pour permettre une urbanisation plus aérée, respectueuse des végétaux et arbres existants et favoriser aussi une meilleure harmonie entre l'habitat existant et l'habitat nouveau.

2022-04-07-13/43 – REPRISE DES VOIRIES – RESIDENCE BELLOCOQ

Le conseil approuve à l'**unanimité** la reprise des voies et de certains espaces de la résidence Bellocq dans le domaine public.

Les voies de circulation seront transférées à la communauté de Communes.

2022-04-07-14/44 – CESSION LOCAL COMMERCIAL – ALLEE DES FABRICANTS REUNIS

Monsieur le Maire expose que suite à l'appel à candidatures pour l'acquisition du local commercial, au sein du projet de boxes artisans, la candidature de Madame Voraz, gérante du magasin d'équipements et vêtements pour l'usage de l'équitation, a été retenue, pour une offre ferme de 200 000 euros (136 m²) avec l'espoir de créer un emploi, voire deux.

Unanimité.

2022-04-07-15/45 – FRAIS DE DEPLACEMENT A L'INTERIEUR DE LA RESIDENCE ADMINISTRATIVE

Le conseil renouvelle la possibilité de verser une indemnité forfaitaire pour l'usage de son véhicule personnel à l'intérieur du périmètre de la résidence administrative, le remboursement kilométrique des frais de déplacement sur le territoire de la commune n'étant pas autorisé pour les agents territoriaux. Monsieur le Maire explique que cette indemnité existait déjà et qu'il s'agit d'une délibération purement formelle.

Unanimité.

2022-04-07-16/46 – CONVENTION CDG/COMMUNE POUR LE SERVICE REMPLACEMENT

La commune de Labenne adhère depuis plusieurs années au service de remplacement des agents territoriaux absents.

Ce service mis en place par le Centre de Gestion des Landes permet une affectation immédiate par du personnel déjà formé.

Le conseil municipal autorise à l'**unanimité** le renouvellement de la convention.

2022-04-07-17/47 – CREATION D'UN CST PROPRE

Les membres du conseil municipal, suite aux changements opérés par la loi de modernisation de la fonction publique territoriale, adoptent, à l'**unanimité**, le principe de la mise en place d'un Comité Social Territorial propre à la commune de Labenne qui sera paritaire et composé de 10 membres titulaires, cinq représentants des élus, cinq représentants du personnel territorial.

Monsieur le Maire précise que cette instance, qui englobe aussi les compétences du CHSCT permet d'entretenir le dialogue social indispensable à toute gestion sociale du personnel.

2022-04-07-18/48 – CONVENTION D'OCCUPATION DU VELO BLEU

Monsieur le Maire, après avoir rappelé la procédure publique liée à la mise en concurrence pour confier l'occupation du Restaurant/ Bar le Vélo Bleu/ situé à l'entrée du camping municipal évoque les quatre candidatures reçues, toutes de qualité.

Après analyse des critères, (20 % pour le prix, 20% pour les qualifications professionnelles, et 60% pour la qualité du projet présenté.

C'est la candidature de la SARL TORIMA qui a été retenue, pour un projet autour des thèmes de la pizza et de la cuisine portugaise, projet présenté par Rita Marques Belo et Marc Riera.

Le restaurant devrait ouvrir en mai 2022.

Unanimité

Séance levée à 20h03.

Le Maire,
Jean-Luc DELPECH

